

ECORESPONSABLE

2 nouvelles aires de covoiturage

En partenariat avec le Département du Pas-de-Calais, la Communauté d'agglomération du Boulonnais et la commune de Saint-Martin-Boulogne, Sanef a mis en service fin décembre deux nouvelles aires de covoiturage sur l'autoroute A16, aux diffuseurs n°28 (Isques) et n°31 (Saint-Martin-Boulogne).

Publié le 12 janvier 2026

Ces deux équipements offrent **80 places de stationnement au total**, dont des places réservées aux personnes à mobilité réduite, et viennent renforcer l'offre de mobilité partagée sur le territoire boulonnais.

Des infrastructures au service d'une mobilité plus durable

Idéalement situées aux entrées et sorties de l'A16, les aires de covoiturage d'Isques et de Saint-Martin-Boulogne répondent aux besoins croissants de transport partagé. Elles s'inscrivent pleinement dans une démarche visant à **encourager des pratiques de déplacement plus responsables, économiques et respectueuses de l'environnement**.

Les deux sites sont entièrement :

- clôturés et éclairés,
- dédiés aux véhicules légers,
- équipés d'une signalétique adaptée,
- dotés de cheminements piétons sécurisés.

Ces nouvelles aires constituent un **levier concret pour favoriser le covoiturage et améliorer les déplacements du quotidien** sur le territoire.



Communauté d'agglomération du Boulonnais
www.agglo-boulonnais.fr

(https://www.facebook.com/Com.Agglo.Boulonnais)
(https://twitter.com/aggloboulonnais)
(https://www.youtube.com/c/aggloboulogne)
(http://instagram.com/aggloboulonnais)
(https://www.linkedin.com/company/communaut%C3%A9-d-agglom%C3%A9ration-du-boulonnais/)

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BOULONNAIS

1, bd du Bassin Napoléon
BP 755
62321 Boulogne-sur-Mer
Tel : 03 21 10 36 36

@ NOUS CONTACTER

LETTRE D'INFORMATION

Votre courriel:

Saisir une adresse e-mail valide

✓JE M'INSCRIS

› ARCHIVES › DÉSINSCRIPTION

https://www.agglo-boulonnais.fr/information/actualites/2-nouvelles-aires-de-covoiturage-3006?